



Cérémonie de promesse solennelle : routes barrées le 12 septembre 2025



Quoi ?	Routes barrées et interdictions de stationnement en raison de la cérémonie de promesse solennelle de l'armée luxembourgeoise en date du vendredi, 12 septembre 2025.
Quand ?	Le vendredi, 12 septembre 2025 de 08h00 à 18h00
Où ?	Wiltz : Avenue du 31 août 1942, rue des Remparts, rue des Tondeurs, Montée des écoles
Qui ?	Commune de Wiltz, Tél. : 95 99 39 – 1 / biergeramt@wiltz.lu
Autres impacts ?	<p>L'« Avenue du 31 août 1942 » et une partie de la « Montée des écoles », de la « rue des Remparts » (« Schanz ») et de la « rue des Tondeurs » seront barrées à la circulation (13h00 – 18h00) et le stationnement sera interdit (08h00 – 18h00) (voir plan).</p> <p>Dans la « rue du Moulin », la circulation sera autorisée dans les deux sens et le stationnement sera interdit. Les riverains de la « rue du Moulin » sont priés d'enlever leurs véhicules de la rue avant 13h00.</p> <p>Le sens unique dans la « rue des Remparts », est inversé.</p> <p>Le stationnement au Parking « Gemengeplaz » sera gratuit le 12 septembre à partir de 13h00.</p>
City-Bus	<p>Le City-Bus 1 circulera de l'arrêt « Burrewee » à l'arrêt « Clinique », puis directement vers l'arrêt « Gare », ensuite selon l'itinéraire normal. Arrêts non desservis : « Schlass » et « Post ».</p> <p>Le City-Bus 3 circulera de l'arrêt « Schwëmm » à l'arrêt « Lann – Quai 1 », puis selon l'itinéraire normal. Arrêts non desservis : « Huschtewee Parking », « Huschtewee », « Clinique », « Schlass » et « Post ».</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à la Centrale de la Mobilité (Tél. : 2465 2465, www.mobiliteit.lu).</p>
Consultez régulièrement notre site internet : www.wiltz.lu	

COMMUNE DE WILTZ

